

# Un pont pour régler... la dette sociale ? !

**SUD est intervenu auprès de la DNC dès la parution de la note concernant le 31 mai ■ La direction n'était vraiment pas dans les clous : instances représentatives non consultées et prise de congé obligatoire ■ Tout n'est pas réglé !**

## D'accord pour un pont...

Première divergence, une telle décision doit prendre l'avis des instances représentatives du personnel. Suite à notre intervention, la direction s'est engagée à le faire.

■ Un CHSCT a donc eu lieu le 21 mars, les votes pour la fermeture du service ont été les suivants : 3 pour (2 CFDT + 1 FO) et 3 contre (2 SUD + 1 CGT). Donc il n'y a pas eu d'avis majoritaire...

■ Puis, un CT (Comité Technique) a été réuni le 2 avril avec des votes un peu différents : 4 pour (2 CFDT + 2 FO), 3 contre (2 SUD + 1 CGT) et 1 abstention (CGT). La DNC a donc décidé de fermer ses services le 31 mai, s'appuyant sur ce vote.

■ SUD, de son côté, a consulté le personnel via ses représentant-es. Le résultat du CT correspond à la majorité de ce que souhaitaient ceux qui nous ont répondu... sauf pour le second sujet de désaccord : la récupération de cette journée par la prise obligatoire d'un CA !

Le seul motif pour lequel une direction à La Poste peut prendre une telle décision : c'est l'intérêt du service. Nous ne sommes pas dans ce cadre !!!

Dans sa communication, la direction argue de la "qualité de vie au travail". Par contre, dans sa note, c'est une toute autre musique. Elle justifie la fermeture par la résorption de la dette sociale ! Celle-ci a bon dos quand on sait que sur notre direction, il n'y a aucun autre report possible que les 3 REX (et heureusement que c'est prévu par la réglementation !). Aujourd'hui, c'est bien sur ce dernier point que la discussion achoppe !

## ... mais pas avec des congés pris d'office !

Lors de notre bilatérale du 11 avril dernier, nous avons proposé d'autres formes de récupérations qui se pratiquent dans d'autres entreprises. Par exemple, elle aurait pu être journalière en travaillant un peu plus chaque jour... Et d'ailleurs, avec les modalités prévues dans l'accord en cours de négociation, il est prévu de pouvoir reporter deux heures par mois. Pourquoi ne pas avoir donné la possibilité de récupérer de cette façon ? Non seulement, la DNC aurait aussi pu autoriser les déplacements de RTT, mais dans sa dernière communication, elle continue à les refuser !!!

Malgré tous les beaux discours du directeur sur la nécessité du dialogue social, on voit bien que quand il faut l'appliquer, il reste inflexible !

## Et après ?

SUD invite celles et ceux qui ne souhaitent pas poser de CA, à demander des déplacements de RTT. Il vous faudra ensuite garder la trace écrite du refus et ne surtout pas poser vous-même de CA. On verra ce que fait la DNC : soit elle accepte votre modification de RTT, soit elle vous pique un CA...

**Si la direction prend la seconde option, SUD entamera des recours avec celles et ceux qui se verraient prendre un CA d'office.**

**SUD PTT est et reste au côté du personnel !**



25/27 rue des envierges  
75020 Paris

[www.sudptt.org](http://www.sudptt.org)

tel : 01 44 62 12 00  
fax : 01 44 62 12 34  
mail : [sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr)

Fédération des activités postales et de télécommunications





FEDERATION SYNDICALE des activités  
postales et de télécommunications  
25/27 rue des Envierges 75020 PARIS  
Tel 01 44 62 12 00 Fax 01 44 62 12 34  
sudptt@sudptt.fr  
Site : <http://www.sudptt.fr>

Paris, le 12 avril 2019

Monsieur Mirailles directeur comptable direction financière  
et du développement du Groupe,  
Monsieur Brisebard directeur de la DNC,  
9 rue du Colonel Pierre Avia  
75757 Paris cedex 15

**Objet : Fermeture des services de la DNC le 31 mai 2019**

Messieurs,

Au cours de ces dernières semaines, à plusieurs reprises, et notamment par mails, la fédération SUD PTT vous a demandé le retrait de la note de service du 21 janvier 2019 émanant de votre direction, concernant le « week-end de l'Ascension ». La DNC annonce la fermeture des services le 31 mai 2019. Pour notre fédération, cette circulaire ne respecte pas les droits des personnels. En effet, vous indiquez que : « *la modalité retenue consiste à la prise en compte d'un jour de congés obligatoire pour chaque agent, sauf pour les agents en RTT* ».

Nous tenons à vous rappeler que la condition indispensable à la « prise forcée », par l'employeur, de jours de congés payés (et autres boni, RC, RE) doit être dans « l'intérêt du service ». De plus, toute prise de congé est soumise à une demande préalable, établie par l'agent.

Sur la notion « d'intérêt du service », au regard de la présentation du contexte de cette fermeture dans ladite note : « *La Direction Nationale Comptable, à l'instar de La Poste, est engagée dans une maîtrise de la dette sociale* », il est clair que nous en sommes très éloignés.

En outre, au vu des remontées des personnels des services de la DNC, bon nombre de collègues ne sont pas d'accord pour déposer un congé le 31 mai. Que comptez-vous faire, sachant que cette fermeture ne se situe pas dans le cadre de l'intérêt du service ?

Etant donné que nos différents mails n'ont pas reçu de réponse favorable, nous avons fait une proposition lors de la bilatérale du 20 mars. Les agents qui ne sont pas de repos le 31 mai et qui ne souhaitent pas poser un CA, pourraient récupérer cette journée. Les modalités de récupération sont à définir, journalières par exemple, ou tout simplement par des déplacements de RTT. Ces alternatives n'ont a priori pas recueilli votre assentiment.

Ce courrier est un rappel de la réglementation et nous espérons qu'il sera pris en compte. En tout état de cause, notre fédération reste ouverte à la discussion.

Dans l'attente de vos réponses, soyez assurés, messieurs les directeurs, de notre parfaite considération.

Pour la fédération SUD PTT  
Un secrétaire fédéral  
Stéphane Chamacé